

PROGRAMME UNIVERSITAIRE 2021

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, MODIFICATION DE COURS ET ABANDON DU PROGRAMME

Mise à jour le 31 mars 2021

COURS DE SCIENCES SOCIALES EN LIGNE

Pour annuler leur participation au programme en ligne, les étudiants doivent informer l'équipe de la Summer School par email en écrivant à summer.school@sciencespo.fr et doivent recevoir une confirmation écrite que leur demande a bien été prise en compte.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour les cours de sciences sociales en ligne seront remboursés en accord avec les conditions ci-après. Veuillez noter que la politique de remboursement standard pour les cours en ligne s'applique uniquement aux cours dont le passage en ligne a été annoncé le 31 mars 2021 :

- **Session de juin** : Economic Development and Globalization, Fighting Inequalities and Social Risks in the 21st Century, Media and Politics, World Politics.
- **Session de juillet**: Economics for a Better World: Issues and Policies in Low-Income Countries, Global Diplomacy: Theory and Practice, Human Rights and Global Development, Migration Issues in Comparative Perspective, A Rising Invisible Majority? Capital, Labour and the Welfare State in Contemporary Political Economy.

En ce qui concerne les cours proposés en présentiel sur le campus qui seraient susceptibles de passer en ligne ultérieurement, merci de voir la section « Cours en présentiel » ci-après. Les frais de candidature ne sont pas remboursables.

Politique de remboursement standard

Date de retractation	Remboursement (%)
36 jours ou plus avant le début de la session	50%
35 jours ou moins avant le début de la session	Pas de remboursement

Le début officiel de la session est la journée d'orientation de la session de juin ou de juillet, et non pas le premier jour de classe.

- Tous les remboursements sont effectués en euros. Sciences Po ne prend pas en charge les différences de montant dues aux fluctuations de taux de change.
- Tous les remboursements seront effectués par transfert bancaire. Les éventuels frais bancaires seront déduits du montant à rembourser.

Dans le cas d'une raison de santé sérieuse l'empêchant de participer au programme, l'étudiant/e pourra demander un crédit à hauteur de 100% du montant des frais de scolarité pour l'été suivant. L'équipe de la Summer School évaluera la possibilité d'accorder un crédit sur la base des justificatifs médicaux fournis. Si le crédit est accordé, il pourra être utilisé uniquement l'été suivant la candidature initiale. La Summer School ne garantit pas la disponibilité de certains cours d'un été à l'autre.

COURS EN PRESENTIEL

Frais de scolarité

En juillet 2021, la Summer School espère être en mesure de proposer tous les cours du parcours Français langue étrangère, une partie des cours du parcours Sciences sociales, et tous les cours électifs en présentiel sur le campus de Sciences Po à Paris. Si la situation sanitaire locale contraint Sciences Po à ne plus pouvoir proposer ces cours en présentiel, Sciences Po se réserve le droit d'annuler les cours ou de les basculer en ligne à n'importe quelle date avant le début du programme.

- Si Sciences Po n'est plus en mesure de proposer les cours du parcours **Sciences sociales** en présentiel, alors les cours seront basculés en ligne. Les participants recevront un remboursement équivalent à la différence entre les frais de scolarité pour un cours en présentiel (2400 €) et les frais de scolarité pour un cours en ligne (2000 €). Si les étudiants ne souhaitent pas participer au programme en ligne, ils peuvent choisir de se rétracter en conformité avec le calendrier de remboursement standard ci-après. Les participants des cours de sciences sociales proposés en présentiel doivent donc être conscients du fait les remboursements additionnels (au-delà des 400 € équivalent à la réduction des frais de scolarité suite à un passage en ligne) ne pourront peut-être pas être possibles.
- Si Sciences Po n'est plus en mesure de proposer le parcours **Français langue étrangère** en présentiel, alors les cours seront annulés. Les participants ont la **possibilité** de transférer leur inscription à un cours de sciences sociales en ligne (avec un remboursement de 400 € correspondant à la réduction des frais de scolarité liée au passage en ligne), de recevoir un remboursement de 100% de leurs frais de scolarité, ou un crédit de 100% pour l'été suivant.
- Si Sciences Po n'est plus en mesure de proposer les **cours électifs** en présentiel, alors les cours seront annulés. Les participants recevront un remboursement de 100% de leurs frais de scolarité.

Politique de remboursement standard

Pour renoncer à leur inscription au programme, les étudiants doivent en informer l'équipe de la Summer School en écrivant à : summer.school@sciencespo.fr et doivent recevoir une confirmation écrite que leur demande a bien été prise en compte.

Veuillez noter que la politique de remboursement standard pour les cours proposés en présentiel est valable pour les cours suivants, dont le maintien en présentiel a été annoncé le 31 mars 2021 :

- **Session de juillet** : Parcours de langue française
- **Session de juillet** : The Age of Economists: Globalization, Growth and Inequalities, The European Union at a Crossroads: Issues and Policies, Human Security, Populism and Democracy in Comparative Perspective, Sustainable Development and Climate Action: Global Challenges and Policy Options
- **Session de juillet** : Cours électifs

Si un participant souhaite se rétracter du programme, les frais de scolarité pour les cours principaux et électifs en présentiel seront remboursés en conformité avec les conditions ci-après (**y compris pour les cours de sciences sociales proposés en présentiel qui seraient amenés à basculer en ligne**). Les frais de candidature ne sont pas remboursables.

Date de rétractation	Remboursement (%)
36 jours ou plus avant le début de la session	50%
35 jours ou moins avant le début de la session	Pas de remboursement

Le début officiel de la session est la journée d'orientation de la session de juin ou de juillet, et non pas le premier jour de classe.

- Tous les remboursements sont effectués en euros. Sciences Po ne prend pas en charge les différences de montant dues aux fluctuations de taux de change.
- Tous les remboursements seront effectués par transfert bancaire. Les éventuels frais bancaires seront déduits du montant à rembourser.

Dans le cas d'une raison de santé sérieuse (non liée à l'épidémie de Covid-19) ou d'un refus de visa (non lié aux restrictions de voyage imposées par l'épidémie de Covid-19), l'étudiant pourra demander un crédit à hauteur de 100% du montant des frais de scolarité, en lieu et place d'un remboursement. L'équipe de la Summer School évaluera la possibilité d'accorder un crédit sur la base des justificatifs fournis. Si le crédit est accordé, il pourra être utilisé uniquement l'été suivant la candidature initiale. La Summer School ne garantit pas la disponibilité de certains cours d'un été à l'autre.

Clauses spécifiques liées à l'épidémie de Covid-19

Si un/e étudiant/e n'est pas en mesure de participer au programme en raison d'un diagnostic médical positif au Covid-19 ou s'il ne peut pas voyager en France en raison des restrictions gouvernementales liées au virus (imposées par la France ou tout autre pays), il/elle se verra proposer les options suivantes :

- Changer de cours pour un cours en ligne et recevoir un remboursement des 400 € de différence
- Recevoir un remboursement de 100% des frais de scolarité.
- Recevoir un crédit de 100% des frais de scolarité pour l'été suivant.

L'équipe de la Summer School évaluera les demandes pour pouvoir bénéficier des clauses spéciales liées à l'épidémie de Covid-19 sur la base des documents justificatifs fournis.

ANNULATION DE COURS

Dans le cas où la Summer School serait contrainte d'annuler un cours principal ou électif, les étudiants inscrits ont le choix entre :

- Choisir un autre cours, en fonction du nombre de places disponibles. Si un/e étudiant/e choisit de passer d'un cours en présentiel à un cours en ligne, il/elle recevra le remboursement de la différence (400 €).
- Recevoir un remboursement de 100% de leurs frais de scolarité pour le cours annulé.
- Recevoir un crédit de 100% de leurs frais de scolarité valable pour l'été suivant.

Cette politique s'applique aussi bien pour les cours proposés en ligne que pour ceux proposés en présentiel qui seraient annulés par la Summer School. Comme spécifié précédemment :

- Si les cours du parcours Français langue étrangère de la session de juillet ne peuvent pas avoir lieu en présentiel, ils seront annulés.
- Si les cours électifs de la session de juillet ne peuvent pas avoir lieu en présentiel, ils seront annulés.
- Si les cours de sciences sociales la session de juillet proposés en présentiel ne peuvent pas avoir lieu sur le campus, ils seront basculés en ligne, pas annulés.

FRAIS OPTIONNELS

Frais de logement à la CIUP

Les remboursements pour les frais de logement à la CIUP sont gérés séparément des remboursements pour les frais de scolarité. Les étudiants qui souhaitent annuler leur réservation de logement à la CIUP

doivent en informer l'équipe de la Summer School en écrivant par mail à summer.school@sciencespo.fr et doivent recevoir une confirmation écrite que leur demande a bien été prise en compte.

Les frais de logement à la CIUP seront remboursés conformément aux conditions listées ci-après :

Date de retraction	Remboursement (%)
Avant le 15 mai 2021	100%
Entre le 16 et le 31 mai 2021	50%
Après le 1 ^{er} juin 2021	Pas de remboursement

Si un/e étudiant/e est inscrit dans un **cours en présentiel qui est soit basculé en ligne soit annulé par la Summer School**, il/elle recevra un remboursement de 100% de ses frais de logement à la CIUP, quelle que soit la date.

- Tous les remboursements sont effectués en euros. Sciences Po ne prend pas en charge les différences de montant dues aux fluctuations de taux de change.
- Tous les remboursements seront effectués par transfert bancaire. Les éventuels frais bancaires seront déduits du montant à rembourser.

Veillez noter que les **Clauses spécifiques liées à l'épidémie de Covid-19** ne s'appliquent pas aux frais de logement à la CIUP. Si un étudiant est dans l'incapacité de participer au programme en présentiel en raison d'un diagnostic de Covid-19 ou de restrictions gouvernementales de voyage (telles que mentionnées plus haut), le calendrier standard de remboursement des frais de logement s'appliquera.

La Summer School ne propose pas de crédit pour l'été suivant en ce qui concerne les frais de logement à la CIUP.

Les frais de logement engagés auprès de **Atome My French Homestay** ne sont pas la responsabilité de la Summer School. Les annulations ou remboursements sont gérés directement par **Atome My French Homestay**.

Activités

Le paiement des activités doit être fait exclusivement par carte de crédit ou carte bancaire sur le site de paiement de la Summer School. Les paiements pour les activités ne sont pas remboursables.

MODIFICATION D'INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription au cours principal auquel un étudiant est admis (et au cours électif le cas échéant), est considérée définitive, à l'exception des étudiants en Français langue étrangère (cours principal ou électif) dont le niveau final sera déterminé par un test de placement au début du programme.

Cependant, un étudiant peut faire une demande écrite à summer.school@sciencespo.fr afin de changer son cours principal ou électif jusqu'au début de la session. L'équipe de la Summer School prendra en considération sa demande en fonction du nombre de places disponibles dans le cours demandé et de la cohérence académique de la demande.

Les étudiants peuvent s'inscrire aux cours électifs jusqu'au début de la session, en fonction du nombre de places disponibles pour chaque cours et, pour le cours électif de français, s'ils ont soumis un justificatif de leur niveau de langue.

Après le début de la session, il n'est plus possible de changer de cours principal, sauf pour les étudiants du parcours de langue française qui peuvent demander à changer de niveau. Toute demande de

changement de niveau de français doit être formulée au plus tard avant la fin du deuxième cours et doit être validée par le professeur du niveau initial et le professeur du nouveau niveau.

Après le début de la session, il n'est plus possible de changer de cours électif, sauf pour les étudiants inscrits en cours électif de français qui souhaitent changer de niveau. Toute demande de changement de niveau doit être formulée avant la fin du premier cours et doit être validée par le professeur du niveau initial et le professeur du nouveau niveau.

Un étudiant qui souhaiterait abandonner un cours électif doit en faire la demande écrite à summer.school@sciencespo.fr avant le début du deuxième cours dudit électif. Si la demande d'abandon de l'étudiant parvient avant cette date butoir, le cours électif sera retiré de son relevé de notes. Après cette date, le cours électif apparaîtra sur son relevé de notes avec la mention « Défaillant ». Aucun remboursement ne sera accordé pour le retrait d'un cours électif après le début de la session.